

DESCRIPTION DE FONCTIONS

1. TITRE D'EMPLOI : Édicateur ou éducatrice (2691)

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui, de façon immédiate, assure l'éducation et la rééducation des usagers en milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de la réadaptation de l'individu et/ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.

Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés. Elle fournit la programmation de ses activités.

CLASSE 01

Cette personne doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette classe comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.

CLASSE 02

Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en rééducation spécialisée (cours du cégep).

CLASSE 03

Cette personne doit détenir un diplôme de onzième (11^e) année reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Une année (1) réussie de scolarité supérieure, reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, donne droit à un (1) échelon supplémentaire jusqu'à quatorze (14) ans de scolarité exclusivement.

Aucune personne actuellement au service de l'employeur, ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être reclassifié à l'intérieur de cet emploi à la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.

3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

- 3.1 Évalue et/ou effectue une collecte de données évaluatives en fonction de son champ de pratique et de ses compétences;
- 3.2 Détermine un plan d'intervention (PI);
- 3.3 Effectue des interventions individuelles ou de groupe en fonction de son champ de pratique et de l'offre de service du programme;
- 3.4 Oriente et réfère le client vers les bonnes ressources;
- 3.5 Assure la tenue de dossier et effectue des rapports statistiques;
- 3.6 Participe aux réunions et aux activités du programme;
- 3.7 Collabore avec les partenaires internes et externes.
- 3.8 Participe à la formation des stagiaires;
- 3.9 Collabore à l'animation du milieu de vie;
- 3.10 Participe à l'élaboration et à l'actualisation du plan d'accompagnement interdisciplinaire (PII);
- 3.11 Fournit au personnel l'information et la formation nécessaires à l'application du plan d'intervention;
- 3.12 Planifie, organise et anime des activités individuelles et de groupe en fonction des besoins identifiés;
- 3.13 Intervient de façon à susciter des interactions positives entre l'utilisateur et son entourage afin de faciliter l'adaptation au milieu de vie;
- 3.14 Gère les troubles de comportement et intervient en situation de crise;
- 3.15 Assiste ses collègues de travail dans la dispensation des soins de base lorsque requis;
- 3.16 Développe des stratégies d'intervention lors des situations problématiques;
- 3.17 Accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat. |

4. TÂCHES SPÉCIFIQUES

5. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

- 5.1 Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues.
- 5.2 Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc.
- 5.3 Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc.

- 5.4 Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc.
- 5.5. Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections.
- 5.6 Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'usager ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux.
- 5.7 Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives suite à des événements ou lorsque des situations à risques surviennent.
- 5.8 Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques.
- 5.9 Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant suite à un accident.

6. **EXIGENCES**

Formation académique :

Compétences requises :

- Orientation vers les partenaires
- Orientation vers l'amélioration continue
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation
- Communication

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.]